



Le 18 novembre 2016

**Par courriel seulement**

Votre réf. /Your ref.

Caroline Cloutier  
Coordonnatrice de commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf./Our ref.  
15-HQUE-00193

**Objet : Réponses de Pêches et Océans Canada aux questions soulevées lors des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac**

Madame,

La présente fait suite à votre demande du 14 novembre 2016 portant sur le projet cité en rubrique.

Voici les réponses de Pêches et Océans Canada (MPO) aux questions soulevées lors des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

1. *Y a-t-il un impact des activités des traversiers de la Société des traversiers du Québec et de la navigation maritime sur le béluga dans le secteur de l'embouchure du Saguenay? Si oui, veuillez le décrire et en illustrer l'ampleur.*

Le bruit généré par le trafic maritime est identifié comme une menace pour les bélugas dans le Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada (MPO, 2102<sup>1</sup>). Toutefois, l'analyse effectuée par le MPO dans le cadre du présent projet portait sur les effets de la construction du duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac sur le poisson et son habitat, tel que défini dans la *Loi sur les pêches*. Pour évaluer les impacts, et leur ampleur, des activités des traversiers de la Société des traversiers du Québec sur le béluga, il serait nécessaire de réaliser une étude portant spécifiquement sur cet aspect.

<sup>1</sup> MPO. 2012. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada. 94 p.

*2. Est-ce que votre ministère a réalisé ou reçu des données de suivi des travaux de réfection des embarcadères de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine sur les mammifères marins? Dans l'affirmative, veuillez préciser les effets des travaux ainsi que des mesures mises en place ont eu sur les mammifères marins. Que peut-on apprendre de ces travaux?*

Dans le cadre des travaux de réfection des embarcadères de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, le MPO a délivré une lettre d'avis en septembre 2011 incluant des mesures d'atténuation permettant de réduire les impacts du bruit généré par les activités de forage et de sciage sur les cétacés qui fréquentent la zone des travaux. Le promoteur devait mettre en œuvre un programme de surveillance des cétacés lorsque des travaux de forage ou de sciage en milieu aquatique étaient réalisés sans méthode de confinement. Un rapport de surveillance des cétacés devait alors être soumis au MPO le cas échéant. Les travaux bruyants ont été réalisés en milieu confiné. Dans ce contexte la mise en place d'un programme de surveillance et suivi des cétacés n'a pas été nécessaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.



Nathalie St-Hilaire  
Biologiste, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires